



Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul
Board of Governors of Saint Paul University

Le 1^{er} décembre 2021

December 1st, 2021

PROCÈS-VERBAL
MINUTES

Membres présents

J.-M. Barrette, N. Beaulieu, C. Beauvais, S. Boutiyeb, M.-M. Laferrière, B. MacLellan, M.-J. Martel, M. McLellan, M. Moriarty, D. Perrin, F. Reardon, G. Rixon, M. Tassé, D. Upton, D. Winkler

Membre excusé

A. Jastrzebski

Secrétaire de séance

Marie de Barros

M.-M. Laferrière demande à B. MacLellan de prononcer la prière d'ouverture.

Le secrétaire général intérimaire, M. McLellan, confirme que la réunion est proprement constituée et qu'il y a quorum.

1. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour.

Sur motion dûment présentée par M. Moriarty et appuyée par S. Boutiyeb, il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION

3. Présentation

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La présidente indique que les articles 4 à 10 figurent à l'ordre du jour de consentement. Elle mentionne que, si un membre souhaite discuter d'un sujet, l'article en question sera retiré et qu'il fera l'objet d'une discussion immédiatement après le dernier article.

Sur motion dûment présentée par D. Upton et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE l'ordre du jour de consentement soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal

4.1 Réunion du 20 octobre 2021

D. Perrin demande que les phrases suivantes : « Le Bureau des gouverneurs avait validé le fonds de relance de 3 millions de dollars dont un tiers sera financé par l'Université Saint-Paul » et « Nous sommes en attente d'une réponse d'autres contributeurs éventuels » soient retirées du procès-verbal de la séance publique du 20 octobre. Ce sujet avait été discuté lors de la séance à huis clos du Bureau des gouverneurs du 9 juin 2021.

La rectrice se demande pourquoi on devrait retirer ces phrases puisque le sujet a été abordé lors de la réunion. Elle pose également cette question : le procès-verbal doit-il rendre compte de ce qui devrait être dit au lieu de ce qui a été dit ? Personne n'a mentionné que ce sujet devait être discuté à huis clos.

F. Reardon abonde dans le sens de D. Perrin. Selon lui, cette discussion n'aurait pas dû avoir lieu lors de la séance publique.

M.-M. Laferrière suggère aux membres du Bureau des gouverneurs de signaler tout sujet éventuel qui ne devrait pas être débattu lors de la session publique. Elle demande si, dans le cas d'un sujet discuté à huis clos, toute discussion qui s'y rattache devrait obligatoirement avoir lieu au cours de la séance privée.

D. Perrin répond qu'un sujet discuté lors d'une réunion à huis clos ne peut être repris dans une séance ouverte au public sans que le Bureau des gouverneurs ne l'ait formellement décidé, ce qui n'est pas le cas ici. Il ajoute que, lors de la réunion à huis clos, il a été décidé que les membres du Bureau des gouverneurs ne débloqueraient pas les fonds jusqu'à ce qu'un rapport détaillé soit fourni par l'administration.

Sur motion dûment présentée par D. Perrin et appuyée par D. Upton, il est résolu

QUE les phrases de l'article 4 du procès-verbal de la séance publique du 20 octobre stipulant que « le Bureau des gouverneurs avait validé le fonds de relance de 3 millions de dollars dont un tiers sera financé par l'Université Saint-Paul » et « Nous sommes en attente d'une réponse d'autres contributeurs éventuels » soient retirées du procès-verbal de la séance publique et placées dans la section à huis clos du procès-verbal du 20 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par D. Upton, il est résolu

QUE le procès-verbal de la session publique du 20 octobre 2021 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Procès-verbaux du comité exécutif du 6 octobre au 17 novembre 2021**
6. **Tableau – Interventions de la rectrice**
7. **Modifications de la liste des signataires autorisés**
8. **Professeur émérite – G. Bloomquist**
9. **Demande de prolongation – *ad experimentum***
10. **Articles**

Protocole de l'ordre du jour de consentement

Le protocole est le suivant : on doit présenter une motion dûment appuyée pour l'approbation des points à l'ordre du jour de consentement. Si un point est retiré, on doit approuver la liste telle qu'amendée. L'article retiré est alors traité immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour de consentement.

AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION

11. Nominations au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul

Selon la procédure de nomination et de renouvellement d'un membre du Bureau des gouverneurs approuvée par ce dernier et par le supérieur provincial en conseil, le comité de sélection d'un membre du Bureau des gouverneurs s'est réuni en novembre 2021 afin de réviser les candidatures de quatre membres potentiels. Les CV des personnes recommandées se trouvent aux articles 11.1, 11.2 et 11.3.

Sur motion dûment présentée par B. MacLellan et appuyée par M. Moriarty, il est résolu

QUE, sur recommandation du comité de sélection d'un membre du Bureau des gouverneurs, le Bureau des gouverneurs nomme, selon les pouvoirs délégués par le supérieur provincial le 26 mai 2017, Julie Paquette au Bureau des gouverneurs pour un mandat de trois ans, du 1^{er} décembre 2021 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par D. Perrin, il est résolu

QUE, sur recommandation du comité de sélection d'un membre du Bureau des gouverneurs, le Bureau des gouverneurs nomme, selon les pouvoirs délégués par le supérieur provincial le 26 mai 2017, Jérémie Leblanc au Bureau des gouverneurs pour un mandat de trois ans, du 1^{er} décembre 2021 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur motion dûment présentée par B. MacLellan et appuyée par F. Reardon, il est résolu

QUE, sur recommandation du comité de sélection d'un membre du Bureau des gouverneurs, le Bureau des gouverneurs nomme, selon les pouvoirs délégués par le supérieur provincial le 26 mai 2017, Eric Daniel Hunt au Bureau des gouverneurs pour un mandat allant du 1^{er} décembre 2021 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Nouveautés et défis

M.-M. Laferrière demande s'il y a des questions sur les rapports de J.-M. Barrette et de N. Beaulieu. Aucune question n'est posée.

C. Beauvais explique que l'équipe de direction s'est fixé des objectifs communs, comme la continuité des opérations, la qualité des services et le contrôle des dépenses, la mise en œuvre d'une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion, la revue de la convention collective des employés de soutien. La direction souhaite aussi assurer une transition harmonieuse au poste de vice-recteur à l'administration, procéder à la réorganisation du Service des immeubles, actualiser le plan stratégique, etc. Le rôle de la rectrice est de coordonner l'équipe et de soutenir l'équipe et le Bureau des gouverneurs dans l'atteinte de leurs objectifs.

RAPPORTS

13. Présidente

14. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

J.-M. Barrette présente les tableaux comparatifs des inscriptions de 2012 à 2021, puis explique les différentes variations.

15. Vice-recteur à l'administration

Le vice-recteur à l'administration souligne que son équipe est maintenant complète; ses membres vont ainsi être en mesure de faire avancer les travaux.

Les rapports trimestriels ont récemment été distribués aux directeurs des différents services. Il dit espérer avoir plus d'étudiants au mois de janvier.

16. Secrétaire général

M. McLellan mentionne que l'Université Saint-Paul, dans son plan stratégique, a pour objectif de développer des partenariats. L'Université a conclu une entente avec le Centre mennonite de Toronto.

On s'attend à ce qu'il y ait entre 20 et 30 étudiants inscrits dans ce programme qui débutera en mai 2022. Ces cours font partie d'un microprogramme. Il y aura de nombreuses cohortes échelonnées sur plusieurs années. Le financement a été approuvé par le gouvernement provincial.

Il ajoute qu'il y a cinq ans, l'Université Saint-Paul a mis en place des processus pour aider la communauté autochtone à suivre des formations en santé mentale ou en psychothérapie. L'Université a fait des demandes de financement en soumettant le projet au gouvernement provincial, puis au gouvernement fédéral; on attend une réponse de leur part.

On a également signé des ententes avec trois collèges autochtones et une autre entente avec le collège Kiuna au Québec.

Il y a eu une rencontre avec le comité d'autochtonisation au cours de laquelle nous avons discuté, entre autres, du poste de coordonnateur qui est à pourvoir. On devrait pouvoir recruter un candidat d'ici janvier prochain.

17. Rectrice

C. Beauvais souligne que l'Université est toujours en attente d'une réponse de la Fonction publique du Canada; des représentants ont été rencontrés pour discuter d'éventuels partenariats.

Elle mentionne que le processus de recrutement du vice-recteur à l'administration est en cours. Le poste a dû être réaffiché, car on n'a reçu que deux candidatures après le premier affichage. Le contexte actuel rend le recrutement difficile; elle espère recevoir d'autres candidatures prochainement.

L'Université a reçu une subvention de recherche de 450 000 dollars pour le Centre de la protection des mineurs et des personnes vulnérables. Cette subvention nous a été versée pour un projet sur la confiance et la crédibilité de l'Église catholique. La Fondation nous avait déjà versé une subvention de 500 000 \$.

D'autres demandes de subventions de plusieurs millions de dollars ont été soumises pour différents programmes : programmes d'infrastructures, programme des langues officielles et d'autres programmes avec Patrimoine canadien. Nous espérons recevoir ces fonds pour pouvoir améliorer nos infrastructures et faire avancer certains projets, en particulier le programme en français.

18. Rapports des comités

1. Comité de gouvernance et de nominations

F. Reardon souligne que, concernant les sessions d'orientation et de formation, le Comité va proposer deux sessions complémentaires, dont une avec les gardiens du savoir autochtone. Le sujet qui sera discuté lors de cette session concernera la vérité et la réconciliation au Canada. Il s'agira plutôt d'une session d'écoute qui servira de base à la deuxième session. Cette deuxième session aura lieu en avril avec les Oblats.

Le Comité va continuer à évaluer l'exercice d'évaluation et de délégation des pouvoirs *ad experimentum*. On consultera le Bureau des gouverneurs et les Oblats à ce sujet.

Le Comité poursuit l'étude du Code Morin afin de déterminer les moyens de le mettre en œuvre à l'Université Saint-Paul.

On va revoir et clarifier la question sur le mandat de la présidence comme cela a été soulevé lors de la dernière réunion.

Il ajoute que le Comité de gouvernance et de nominations va se pencher sur les questions relatives à la nomination des membres du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa par l'Université Saint-Paul.

2. Comité des finances

M. Tassé souligne que, sur le plan financier, on vit une période d'incertitude, car on ne sait pas quel effet la pandémie, particulièrement le nouveau variant, aura sur notre situation financière. Il précise que, pour l'instant, les prévisions budgétaires coïncident avec les données réelles, mais que, si les choses changent dans les mois à venir, on devra faire le nécessaire pour s'y ajuster.

Il ajoute que la Bourse varie beaucoup et qu'on est davantage dans une situation de dépendance que d'indépendance.

3. Comité d'audit

D. Upton mentionne que la réunion du Comité d'audit aura lieu la semaine prochaine.

FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Levée de la séance

La motion demandant la levée de la séance à 17 h est présentée par M. Tassé et appuyée M.-J. Martel.

La présidente de séance

Marie-Michèle Laferrière

Le secrétaire général intérimaire

Michael McLellan